

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 748 publiée le 8 juin 2020

MESSE TRADITIONNELLE A REIMS MGR THIERRY JORDAN , L'ANTI-TRADITIONNEL

Louis Renaudin : Chère Clotilde, Pourquoi avoir souhaité consacrer un volet entier de notre dossier au cas de Mgr Thierry Jordan ?

Clotilde Remy : D'abord parce que Mgr Thierry Jordan est une figure, et qu'il est resté archevêque de Reims pendant 19 ans, de 1999 à 2018, ce qui lui donne une importance majeure dans l'histoire de notre demande qui, je le rappelle, a été formulée officiellement il y a 31 ans, en 1989. Les autres évêques ne firent que passer : Mgr Ménager, qui quitta son siège en 1988, après notre demande, Mgr Balland, qui partit pour Lyon après seulement sept ans passés à Reims, et encore Mgr Defois, qui n'y resta que moins de trois ans. Mgr Jordan a été notre interlocuteur pendant presque deux décennies. Interlocuteur, est une façon de parler...



Louis Renaudin : Il a eu donc le temps de s'intéresser à votre demande.

Clotilde Remy : Oui, il s'y intéressait à sa manière. Mgr Jordan était en quelque sorte un spécialiste de la liturgie traditionnelle et du monde traditionnel.

Louis Renaudin : Vous voulez dire qu'il venait d'un milieu attaché à la liturgie traditionnelle ?

Clotilde Remy : Non, rien à voir avec ces évêques qui, issus du monde traditionnel, veulent s'en démarquer, au risque de sombrer dans le ridicule à force de ne pas vouloir montrer ce qu'ils sont. Je pense à Mgr Éric Aumonier, de Versailles, qu'il est pathétique de voir masquer ses origines. Mgr Aumonier avait tout pour

être un pont et il n'a été qu'un mur, pour employer le langage du pape François.

Mgr Jordan, lui, est issu par les femmes de la famille Perrier (devenue Casimir-Périer), une dynastie de grands bourgeois du XIXe siècle, hauts fonctionnaires et banquiers, avec des hommes d'Etat comme Casimir Périer, sous la monarchie de Juillet, et un président de la IIIème République, Jean-Casimir Périer. Thierry Jordan est le produit de la grande bourgeoisie libérale, modérée et juste milieu, abhorrant tout ce qui peut paraître réactionnaire, ni de gauche (le Trombinoscope des évêques de Golias l'épinglait comme « restaurateur »), ni surtout de droite, mais d'un centrisme féroce.

Louis Renaudin : Disant cela, vous pensez à sa période romaine.

Clotilde Remy : Elle explique en effet beaucoup de choses. Thierry Jordan, qui avait fait ses études à Rome, après quelques années à Versailles, y revint pour travailler à la section francophone de la Secrétairerie d'Etat. De 1975 à 1979 il assura une partie du secrétariat personnel du cardinal Jean Villot, Secrétaire d'Etat. Il a alors totalement épousé la préoccupation anxieuse des cardinaux français de Rome, Villot et Garrone : réduire coûte que coûte le phénomène lefebvrisme.

Tout un jeune clergé français relativement traditionnel, ainsi que de nombreux transfuges de la communauté de Mgr Lefebvre, vont alors faire les frais de cette « vocation » de Thierry Jordan. Le futur évêque de Pontoise et futur archevêque de Reims, fut ainsi nommé directeur spirituel pour un regroupement important de séminaristes qui, ayant quitté Écône en 1977, étaient tout de même considérés comme potentiellement « dangereux » en ce qu'ils pouvaient « contaminer » d'autres jeunes clercs. Accueillis d'abord au collège lazariste, le Leonianum, puis au collège Népomucène, il s'agissait pour Jordan, aux ordres de Villot, de leur faire quitter la soutane, de leur refuser toute possibilité de liturgie en latin, de les empêcher de chercher des protecteurs complaisants (le cardinal Siri de Gênes, Mgr Guerra Campos, de Cuenca), et de les réorienter un à un vers le « recyclage » des diocèses français. Le résultat fut bien celui escompté, avec pas mal de dégâts collatéraux, comme on dit, de dépressions et surtout de départs.

Louis Renaudin : Puis, il revint à Versailles.

Clotilde Remy : Où il fut curé de la paroisse Sainte-Marguerite du Vésinet, fidèle à sa ligne, reprochant aux autorités scoutistes de la paroisse « d'envoyer leurs jeunes à Fontgombault, ce repère d'intégristes. »

Louis Renaudin : Sa carrière continua et il devint vicaire général.

Clotilde Remy : Oui, du 3 juin 1986 et le resta jusqu'au 6 octobre 1987, c'est-à-dire pendant toute la durée de « l'affaire de Port-Marly »*, sous un évêque de Versailles vieillissant et sur le départ, Mgr Simonneaux. Il lui fit prendre la décision de faire expulser par les forces de police la communauté de Port-Marly de son église en pleine messe provoquant un terrible scandale. Du Jordan pur jus : à Reims, on l'appellera « Mgr Jordonne »...

Il existe un témoignage enregistré (à la demande des autorités diocésaines) de ses interventions lors de la rencontre du 3 avril 1987, entre les représentants du diocèse de Versailles et les paroissiens du Port-Marly. On y entend l'abbé Thierry Jordan s'y exprimer comme l'homme de l'autorité qui ne se discute pas, à la différence de Mgr Jean-Charles Thomas, alors évêque-coadjuteur de Versailles, homme d'écoute et de dialogue et qui sut par la suite apaiser et régler le conflit. Thierry Jordan se présentait comme un canoniste (il deviendra entre 1990 et 2004 président du comité canonique de la Conférence des évêques de France) : « L'Eglise et la vie de l'Eglise sont précisées dans ce code de droit canonique qui règle la vie de l'Eglise. » Oui, avait-on envie de dire, et alors ? Il continua en martelant : « La règle fondamentale c'est : il y a une paroisse. Voilà ce qu'est une paroisse : un prêtre exerçant un ministère. Voilà ce que c'est. Voilà quelles doivent être ses relations avec l'évêque. Voilà qui peut le nommer, pour faire quoi. Voilà les règles fondamentales, les décrets d'application sont pris par l'autorité. » Autrement dit, la « promotion du laïc » , le « dialogue » : pfttt. Et d'ajouter : « Ce qui est clair, c'est qu'on peut aller aussi loin que possible dans le cadre de ce que permet l'Eglise ; hors du cadre que permet l'Eglise, on ne peut pas. » Les traditionnels de Versailles devaient comprendre qu'il était le chef et qu'ils n'avaient rien à dire. Ce qu'apparemment ils n'ont pas bien compris, puisqu'ils sont restés dans l'église de Port-Marly et qu'ils y sont toujours...

Louis Renaudin : Venons-en à Reims, après son passage à Pontoise.

Clotilde Remy : En fait, Thierry Jordan n'acceptait que du bout des lèvres le texte Quattuor abhinc annos sur la messe traditionnelle de 1984. Il supportait très mal Ecclesia Dei, de 1988. Quant à Summorum Pontificum, je vais vous dire comment il le comprenait. De 1999 et 2007, il s'est montré pour nous fondamentalement hostile et totalement opposé à l'application « large et généreuse » demandée par Rome.

Louis Renaudin : Et pourtant, il a fini par vous accorder quelque miettes

Clotilde Remy : Des miettes en effet : une messe mensuelle. Même cela était étonnant, si l'on se souvient que moins d'un an auparavant il avait mené une campagne auprès de tous les signataires de la supplique que nous lui avons adressée, comme je l'ai dit dans le précédent entretien, pour conclure tout simplement... que nous n'existions pas. Et malgré tout, sachant que Benoît XVI préparait un texte très large, il nous a accordé cette aumône. Stratégie méphistophélique...

Louis Renaudin : N'exagérez-vous pas un peu ?

Clotilde Remy : Non, non. En nous accordant le minimum syndical, mais le faisant avant le motu proprio du Pape, il pouvait apparaître comme un homme au grand cœur, un patron social qui n'attendait pas les décisions législatives pour se montrer généreux. Mais surtout, cela lui permettait de mettre en place une lecture du texte qui sera reprise par plusieurs de ces confrères, assurant que le motu proprio ne concernait pas la plupart des diocèses de France, où depuis longtemps les questions liturgiques avaient été « généreusement » réglées. C'est ce qu'affirma froidement le quotidien La Croix, le 7 juillet 2007, jour de la promulgation de Summorum Pontificum.

Louis Renaudin : C'était un mensonge !

Clotilde Remy : Agrémenté, chez Mgr Jordan, de l'interprétation fallacieuse suivante : Summorum Pontificum ne concernait que les diocèses qui n'avaient rien octroyé en faveur des demandeurs de liturgie traditionnelle. En revanche, les diocèses qui avaient déjà mis en œuvre une application (ô combien minime à Reims !) des textes précédents étaient hors du champ d'application.

Louis Renaudin : Fichtre, quel drôle de canoniste !

Clotilde Remy : Plus c'est gros, mieux ça passe, comme on dit. Il affirmait en somme qu'il avait déjà fait la charité à ses pauvres.

Or, avec ce malheureux dimanche par mois qu'il nous avait concédé, nous avons réuni dès le début plus de 80 personnes, ce qui était un triomphe : notre communauté existait bien et ne demandait qu'à croître. Mais il ne fit rien de plus : Summorum Pontificum ne concernait pas les diocèses qui « avaient déjà été généreux ».

Louis Renaudin : Bien, mais il prend maintenant une paisible retraite.

Clotilde Remy : Peut-être, mais notre situation n'a pas pour autant changé : les pendules se sont arrêtées à l'heure Jordan.

Quant à lui, son ami Éric Aumônier, évêque de Versailles, l'a chargé de s'occuper des traditionalistes de son diocèse, en lui confiant, entre autres missions, celle de les visiter en conférant la confirmation aux enfants de toutes les communautés. Pour ceux qui le connaissent, cela peut paraître une provocation. Mais pour lui, compte tenu de l'importance et de la vitalité de ces communautés, c'est sûrement une grande pénitence...

* Il s'agit de la révolte - réussie - des paroissiens de Saint-Louis du Port-Marly, entre 1986 et 1988, qui parvinrent à faire rétablir la liturgie traditionnelle dans

leur église, que l'évêque de Versailles voulu interdire en allant jusqu'à expulser par la force les prêtres de cette église.